

CERTIFICAT

DE RÉUSSITE

Il est certifié que



né le 06 décembre 1971 à Bitburg (DE),

a passé avec succès l'examen de la formation du **niveau C d'une durée de 150 heures, session 2014/1**, tel que prévu par le règlement grand-ducal du 9 juin 2006 concernant la formation appropriée par rapport aux activités de coordination de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles, en vue de l'obtention de la qualification de

Coordinateur de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles

Luxembourg, le 27 mars 2015

Gérard Eischen
Directeur Formation



Le jury d'examen

Programme de formation pour Coordinateurs de sécurité et de santé Niveau C

Formation de base : (55 heures)

- Législation luxembourgeoise en matière de chantiers temporaires ou mobiles et les prescriptions afférentes 12 heures
- Les accidents du travail et de trajet / Les maladies professionnelles 8 heures
- La responsabilité civile 3 heures
- Les tâches et obligations du coordinateur de sécurité et de santé 16 heures
- Négociation et communication 16 heures

Formation spécifique : (95 heures)

- Les principes généraux de sécurité et de santé suivant le code du travail 8 heures
- L'identification des risques sur chantiers 44 heures
- La mise en œuvre des tâches du coordinateur de sécurité et de santé dans la phase projet et dans la phase chantier 28 heures
- La gestion administrative 7 heures
- Les maladies professionnelles 4 heures
- La décontamination 4 heures

Durée totale de la formation :

150 heures